

JOURNAL

HEBDOMADAIRE DE LA DIETE

PAR M^r: DE V

N^o: III.

J A N V I E R 1790.

Dimanche 17.

Nouvelles Politiques.

Les lettres du 8 novembre de Constantinople nous avoient déjà annoncé que le Prince Potemkin avoit proposé une armistice qui n'avoit pas été acceptée; celles du 22 nous apprennent que les deux Cours Imperiales ont fait offrir la paix à des conditions assez favorables pour la Porte. Nous n'en connoissions qu'une, qui est la restitution d'Oczakow. La Porte, à cette occasion a fait déclarer au Ministre de Suède, qu'elle ne fera jamais la paix sans le consentement de sa cour conjointement avec celles

(1)

de Prusse, d'Angleterre et de Hollande. Ces nouvelles sont loin de nous confirmer ce que les gazettes nous annoncent sans celle, touchant le congrès qui doit avoir lieu pour traiter de la paix. Les faits que nous rapportons ci-dessus ne s'accordent en aucune manière avec les papiers publics, mais nous n'en osons pas moins en assurer la véracité, de même que de la victoire remportée par Hassan Pascha sur le Prince Repnin, quoique les gazettes n'en aient fait nullement mention; cependant le bruit s'en étoit répandu dans le temps en Pologne, et ce Prince, à cette époque, rappelé de l'armée qu'il commandoit, ainsi que les prisonniers russes conduits, à cette occasion, en triomphe dans les rues de Constantinople, nous confirmèrent cette nouvelle.

Le mémoire que les villes ont présenté aux Etats, ayant fait une grande sensation, nous croyons faire plaisir à nos Abonnés d'en insérer la traduction dans nos feuilles.

Sire, Illustres Etats Confédérés.

Quand la Pologne entière se félicite de voir toutes les opérations de la Diète présente, tendre

directement au honneur de la Patrie, les citoyens des villes libres de la Pologne et du Grand Duché de Lithuanie sentent que c'est enfin en ce moment qu'ils peuvent recouvrer leurs droits. Pleins de confiance en votre sagesse, ils nous ont choisi, sire, et Illustres Etats, pour les représenter auprès de vous, et vous exposer leurs demandes fondées sur les loix et la justice. Il nous faut remplir une fonction si importante, nous Délégués de toutes les villes de Pologne, c'est avec respect que nous nous empressons de vous les exposer, et de vous témoigner leur désir de concourir au bien général et à la félicité des Etats de la République.

Le siècle de la vérité et de la justice est arrivé. Il nous presse de nous exprimer dignement. Il nous inspire, sire, et Illustres Etats, des témoignages de dévouement à la Patrie; il nous donne le courage d'invoquer les loix qui garantissent l'Etat et la liberté des citoyens des villes, qui leur donnent le droit de posséder des propriétés foncières; loix consacrées par des siècles de jouissance, loix sages, loix précieuses, non seulement à eux mêmes mais à l'Etat entier. Pleins de confiance en vos lumières, en votre équité, nous sommes intimement persuadés que vous n'hésiterés pas de rendre, de confirmer ce que la loi naturelle accorde à chaque individu, et ce que dans les temps de la gloire et de la

prospérité de la Pologne, vos ancêtres ont confirmé par des Constitutions les plus anciennes et les plus sacrées. Convaincus de la légitimité de nos droits (et peut-il en exister de plus forts, que ceux qui sont fondés sur la justice naturelle et par des siècles de garantie) c'est à votre justice que nous les soumettons. Nous exposerons sous vos yeux les Constitutions de vos ancêtres qui garantissent notre État civil; nous les invoquerons encore ces loix oubliées depuis deux Siècles, dont la dissuétude a produit les plus grands maux. La ruine des villes, l'apauvrissement des Provinces, la destruction du commerce, des décombres et des ruines où existaient autrefois des cités riches et florissantes; voilà le triste effet de l'abaissement de l'Etat des Bourgeois et de l'inexécution des loix qui sous vos ancêtres concourroient à la richesse et à la puissance de l'Etat.

Quand la Pologne n'intéressoit que par ses malheurs, l'Etat Bourgeois qui en éprouvait les plus cruelles atteintes, a cependant attendu sans se plaindre ce moment fortuné où la Patrie a recouvrée sa liberté première, où elle s'est soustraite à la dépendance étrangère, où l'Etat entier a été rendu à lui-même; un concours de circonstances et surtout l'amitié généreuse du vertueux et puissant Guillame, votre zèle, Sire et Illustres Etats, votre fermeté nous font déjà éprouver les heureux effets d'un espoir

si long-temps conservé. Quand un nouvel ordre de choses semble promettre à la Pologne le retour de son ancienne splendeur, garderions nous le silence, n'invoquerions nous pas les loix antiques faites en notre faveur, et notre liberté primitive, si essentiellement liées et si nécessaires à sa prospérité?

Maintenant que la Pologne s'élève sur ses ruines, héritiers du zèle de vos ancêtres, vous le serés de leur justice; leurs travaux vous serviront de modèle et les siècles à venir répéteront encore, avec éloge, vos sages décisions. Le rétablissement des loix, que vous vous empresrés de rendre immuables, sera aussi important à l'Etat, que leur inexécution lui avoit été funeste. Cette inexécution pourroit-elle légitimer la situation malheureuse dont nous nous plaignons devant les Illustres Etats assemblés? Pourroit-elle anéantir des loix fondées sur les principes de la nature et garanties par le Gouvernement? Nous sommes intimement convaincus, Sire et Illustres Etats, que nos droits ne peuvent avoir de plus puissans Protecteurs. Une oppression constante pendant deux siècles, ne peut qu'inspirer aux ames vertueuses le désir

d'une prompte fin, avec d'autant de raison, qu'elle affecte une grande partie de la nation, et qu'ainsi l'Etat entier en ressent l'atteinte.

Unis aux autres citoyens et par les loix les plus solennelles et par leur attachement à la Patrie, les Bourgeois des villes l'adresSENT avec la plus grande confiance aux Illustres Etats Assemblés. Réduits à la plus extrême détresse, si pendant long temps ils n'ont pu rendre aucun service à la patrie, jamais du moins ils n'ont cherché à lui nuire. Ils n'ont jamais, ajouté de dissentions, à celles qui l'ont agité. Des Provinces peuplées, riches, industrieuses et agricoles ont été démembrées; la Pologne a perdu plusieurs Millions de bons citoyens et plusieurs villes de manufacture et de commerce; et avec elles les Bourgeois Polonois ont ainsi perdu leur fortune et leur Etat. Quand pour eux le malheur a été à son comble, ils ont eu au moins la consolation de penser que les malheurs de la Patrie n'ont jamais été leur ouvrage. Puisque le Gouvernement Polonois se régénère, puisque la Patrie est dans une situation plus heureuse, ils n'espèrent, ils ne demandent, que ce qui dans le temps des plus grandes calamités étoit l'unique objet de leurs souhaits, la concorde, l'union, la puissance et le maintien des loix. Ils s'honnorent de for-

mer ces voeux devant vous, sire et Illustres
Etats, Ils vous demandent pour toute grace de
les rendre utiles à la Patrie, de leur donner la
faculté de la servir, de leur restituer leurs an-
ciens priviléges et en se pénétrant de votre
zèle, de pouvoir offrir leur fortune et leur vie
pour le maintien des loix et de la liberté.

Illustre Etat Equestre, à Dieu ne plaise que
nous nous éloignions jamais du respect et de la
vénération qui vous font dus. Nous sommes
trop convaincus que dans tous les temps vous
serés la gloire et le soutien de la Nation Polonoise,
les héritiers de la vertu et du courage de
vos ancêtres; que pour les grandes actions
vous servirez toujours aux citoyens et d'encou-
rageement et de modèle. Plus ces sentiments
sont gravés dans nos cœurs, plus nous nous
faisons gloire de les avouer. Puisque toutes vos
opérations sont éteyées sur la justice, pourrions
nous croire que vous puissiez hésiter de tirer la
Bourgeoisie Polonoise de l'état d'avilissement
où elle est réduite, de lui assurer l'exécution de
ces anciennes loix qui lui donnoient avec
vous entrée à la législation, qui la placoient
sous vos drapeaux pour la défence de la Patrie,
qui ne leur assuroient que des prérogatives
équitables, et qu'aucune société ne peut refuser.
Elle vous doit cette reconnaissance, cet attachement

ment indissoluble pour la gloire du Gouvernement, qui une fois graves dans les cœurs de tous les citoyens font la force et la sûreté de l'Etat.

L'amour de la Patrie, l'attachement à la Nation, l'esprit d'union qui règne parmi nous, la pureté de nos intentions bien capables de calmer nos inquiétudes, si nous pouvions en avoir, nous donnent le courage de vous exposer, Illustres Etats, cette grande vérité, que tous les habitants d'un pays libre doivent mutuellement révéler et défendre la sagesse des loix anciennes, ces gages sacrés de la concorde qui doit régner dans une Nation, ces remparts formidables, que vos prédécesseurs ont élevé contre le joug étranger. Vos sages ancêtres avoient bien senti que, pour les esclaves la Patrie est une marâtre, que l'esclave est l'ennemi né de son despote, qu'à celui qui gémit sous le joug, il est bien indiferent qu'un seul homme ou plusieurs le gouvernent. Convaincus de cette vérité si importante, ils avoient accordé au peuple nombreux qui formoit les villes, des priviléges qui leur donnoient un rang dans la société et une influence dans le gouvernement, ces avantages si essentiels pour le bonheur et la liberté du peuple, attestent la sagesse, la prudenece et la justice de ces anciens législateurs.

Le reste pour l'ordinaire prochain.